

## PRÉFACE

David Gilles

Volume 45, numéro 1-2, 2015

Ateliers de droit constitutionnel en l'honneur de Marie Deschamps

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105798ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105798ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke

ISSN

0317-9656 (imprimé)

2561-7087 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gilles, D. (2015). PRÉFACE. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 45(1-2), 3-4. <https://doi.org/10.7202/1105798ar>

## PRÉFACE

À partir de février 2013 se sont tenus dans les facultés de droit de l'Université de Montréal et de l'Université McGill des Ateliers de droit constitutionnel, avec la participation de l'honorable Marie Deschamps.

La juge Deschamps, diplômée de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, a été nommée à la Cour supérieure du Québec le 29 mars 1990, à la Cour d'appel du Québec le 6 mai 1992, puis à la Cour suprême du Canada le 7 août 2002 où elle a exercé jusqu'en 2012. La deuxième édition de ces Ateliers, sous son haut patronage, a été conçue afin de rendre hommage à sa carrière, à ses analyses et à son implication dans le monde universitaire. En effet, elle a exercé durant sa carrière plusieurs fonctions au sein de conseils universitaires, en tant que professeure invitée, et, en dernière date, elle exerce les fonctions de Professeure associée à l'Université de Sherbrooke et de Professeure auxiliaire à l'Université McGill. Sa forte implication et son rayonnement ont été salués par la remise du prix F.R. Scott par l'Université McGill en 2013 et de deux doctorats *honoris causa* par l'Université de Montréal en 2008 et par l'Université de Sherbrooke en 2014. L'introduction de la Juge Deschamps sur les différentes publications de ce dossier témoigne de sa générosité et de l'acuité de ses observations, jamais démenties. Sa contribution à l'évolution du droit et au respect des droits de la personne est une constante dans sa carrière. Elle s'est d'ailleurs vu confier récemment le mandat de procéder à un examen complet des politiques, des procédures et des programmes des Forces armées canadiennes en ce qui a trait à l'inconduite sexuelle et au harcèlement sexuel dont la publication a provoqué un débat et une réflexion intense, au sein de la population, des forces armées et des politiques.

Au sortir d'une fonction qu'elle a occupée durant une dizaine d'années au sein de la plus haute juridiction du pays, elle a honoré les organisateurs de ce cycle de droit constitutionnel de sa présence, de son implication dans les échanges, de son analyse et de son recul sur ses récentes fonctions. Ce cycle prenait place dans le cadre d'une collaboration inter-facultaire des principales facultés de droit au Québec, organisée par de jeunes professeurs

de ces facultés, impliqués dans les débats les plus actuels du droit constitutionnel (Université de Montréal, Université McGill, Université de Sherbrooke). Si les trois axes scientifiques de ces Ateliers sont de facture classique (Fédéralisme et subsidiarité, Application de la Charte canadienne des droits et libertés, Jurisprudence constitutionnelle et droit comparé), les angles d'analyse et les thèmes développés dans ces échanges – et dans les publications qui en sont ici le prolongement – sont particulièrement originaux et vivifiants. Les Ateliers ont permis à Hoi Kong (Université McGill), Dwight Newman (Université de Saskatchewan), Johanne Poirier (Université libre de Bruxelles et récemment titulaire de la chaire Peter McKell de l'Université McGill), Bruce Ryder (Osgoode Hall Law School), Maxime St-Hilaire (Université de Sherbrooke) et Han-Ru Zhou (Université de Montréal) de présenter une partie de leurs travaux récents. La présente publication constitue l'évolution de leurs réflexions après les commentaires de la juge Deschamps, les interventions des participants à ces Ateliers et les commentaires des évaluateurs. Les doyens des Facultés de droit des trois universités participantes, Sébastien Lebel Grenier (Université de Sherbrooke), Daniel Jutras, (Université McGill) et Guy Lefebvre (Université de Montréal), qui ont soutenu financièrement et matériellement ces travaux, sont chaleureusement remerciés pour leur appui.

David Gilles,  
Professeur agrégé  
Faculté de droit  
Université de Sherbrooke